Délibération CA- 2023-03- 09 N ° 8
Acquisition résidence Jeanne d'Arc à Poitiers

Le Conseil d'Administration en séance du 9 mars 2023

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 26 du 30 janvier 2023 du Conseil Municipal de Poitiers

DÉLIBÈRE

Article Unique : Le Crous de Poitiers souhaite acquérir la Résidence Jeanne d'Arc, immeuble situé au 49 rue de la Cathédrale à Poitiers afin de réaliser une réhabilitation complète du bâtiment.

Ce bâtiment appartient à la Ville de Poitiers, le Crous de Poitiers a proposé à la Ville de se porter acquéreur de l'immeuble représentant une surface de 1600 m^2 bâti.

La commune de Poitiers a fait réaliser une évaluation du bâtiment par les services des domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le conseil municipal de Poitiers a voté une délibération le 30 janvier 2023 pour une vente à hauteur de 500 000 € au bénéfice du Crous.

Le Conseil d'administration donne délégation à la directrice Générale pour signer l'ensemble des documents relatifs à l'acquisition de la Résidence Jeanne d'Arc à Poitiers.

Pièce jointe : Délibération du Conseil municipal de Poitiers N°2022-0338

Nombre de membres participant à la délibération : 13

Nombre de procuration : 2

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 9 mars 2023

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,

par délégation de la Rectrice de région académique

Pièce jointe : Délibération du Conseil municipal de Poitiers N°2022-0338